

Réf. : MFP/15004808

Lausanne, le 2 septembre 2009

Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la communauté européenne concernant la reprise de la directive sur le retour (développement de l'acquis de Schengen)

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat vaudois vous fait parvenir, ci-dessous, ses déterminations dans le cadre de la consultation publique au sujet de l'Arrêté visé en titre et il vous remercie de l'avoir consulté à ce sujet.

Dans la mesure où notre pays a accepté d'adhérer à l'Accord de Schengen, il est nécessaire que son droit national soit conforme aux engagements internationaux qu'il a pris.

Compte tenu de ce qui précède, sous réserve de quelques points purement techniques, le Conseil d'Etat vaudois approuve, globalement, l'Arrêté fédéral tel qu'il a été prévu. Pour le surplus, le Gouvernement cantonal vous transmet, dans le document ci-joint, ses remarques spécifiques concernant les modifications des dispositions légales soumises à consultation.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, le Conseil d'Etat vaudois vous prie de croire, Madame le Conseillère fédérale, à l'expression de ses sentiments respectueux.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe mentionnée

Copies

- OAE
- SPOP